

Date : mercredi 22 novembre 2017

Heure : 13 h

Lieu : SH-3620 (Pavillon Sherbrooke, UQAM)

Après la réunion, vous êtes conviés à un « 5 à 7 » au lieu social du Syndicat au A-R542

Proposition d'ordre du jour

1. Nomination à la présidence et au secrétariat de l'assemblée
2. Appel des membres de l'équipe syndicale
3. Adoption de l'ordre du jour et du minutage
4. Adoption du procès-verbal du conseil syndical élargi du 16 octobre 2017
5. Mot d'accueil du Comité exécutif
6. Syndicat des tuteurs et tutrices de la Télé-Université – Invitée
7. Rapport des déléguées, délégués
8. Proposition relative à la prévention en matière de harcèlement sexuel
9. Élections
 - Élection de l'équipe syndicale
 - Officière ou officier d'élections substitut (1 personne, mandat de deux ans)
 - Autres comités
 - Comité des usagers des bibliothèques (Une représentante, un représentant, mandat de trois ans)
 - Comité institutionnel de prévention du harcèlement psychologique (Une représentante, un représentant, mandat de deux ans)
 - Comité institutionnel de prévention du harcèlement psychologique (Une, un substitut, mandat de deux ans)
 - Comité consultatif permanent de la politique linguistique (Une représentante, un représentant, mandat de trois ans)
 - Comité des programmes de formation à l'enseignement (CPFE) (Une représentante, représentant, mandat de trois ans - La représentante, le représentant à ce Comité doit provenir de la Faculté des arts ou de l'un de ses départements)
10. Intersyndicale
11. Dons de solidarité
12. Affaires universitaires
13. Divers
14. Levée de l'assemblée

-
- Frais de garderie remboursés selon la politique en vigueur au SCCUQ
 - Un lunch sera servi dès 12 h 30

NOTE :

La politique électorale, la fiche de candidature et les mandats sont disponibles au secrétariat du Syndicat, local A-R540, et sur le site internet du SCCUQ : <http://www.sccuq.uqam.ca/>

Il vous faut remplir la fiche de candidature, l'envoyer par courriel (sccuq@uqam.ca) et/ou la déposer au Syndicat au plus tard le **vendredi 17 novembre 2017 à 13 h**

- - NOTE AUX DÉLÉGUÉES, DÉLÉGUÉS AU CONSEIL SYNDICAL - -

OBJET : Clause 3.14 de la convention collective SCCUQ-UQAM

" Un demi-point/cours de priorité est accordé aux personnes chargées de cours qui agissent à titre de déléguées syndicales. Ce demi-point/cours de priorité ne peut avoir pour effet de générer de point/session de priorité. "

Vous trouverez donc ci-dessous la politique d'application de pointage pour les déléguées, délégués au Conseil syndical telle qu'adoptée lors du Conseil syndical du 6 décembre 1990.

- I- Les conditions d'obtention du demi-point sont les suivantes :
 - .1 Être élue, élu par son assemblée d'unité dûment convoquée. (Cette élection doit être confirmée par un procès-verbal.)
 - .2 Assister régulièrement aux réunions du Conseil syndical.
 - .3 Ne pas avoir plus de deux absences non motivées, par session, aux réunions du Conseil syndical.
- II- Le demi-point sera comptabilisé à la fin de chacune des sessions après vérification des procès-verbaux des réunions du Conseil syndical.

NOTE : Il est donc important de signer les feuilles de présence lors des conseils syndicaux ou d'aviser le secrétariat du SCCUQ de votre absence motivée en téléphonant au 514 987-3000 poste 3720.